



Gonesse, le 1er juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

DE M. JEAN-PIERRE BLAZY

Député-Maire de Gonesse
Président de l'association Ville & Aéroport

Parution du rapport d'activité 2015 de l'ACNUSA

Vols de nuit de Paris-CDG

Jean-Pierre Blazy interpelle le président de l'ACNUSA
sur l'aggravation des nuisances sonores ressentie au sol
par les populations

L'Acnusa a publié hier son rapport d'activités 2015. Jean-Pierre Blazy salue une fois de plus le travail mené par les membres de l'Autorité sur l'ensemble des sujets : pollutions (atmosphérique et sonore), vols de nuit, transparence de l'information, aide à l'insonorisation, gestion de l'urbanisme en zone C de PEB, amendes, etc.

A ses yeux, le chapitre « Vols de nuit » aurait mérité un traitement plus audacieux, car c'est le point plus sensible pour les populations riveraines. L'Acnusa propose l'instauration de quota de bruit, l'interdiction des avions les plus bruyants ou des décollages non autorisés, la mise en place d'une nuit hebdomadaire sans vols ou l'expérimentation d'une exploitation alternée des doublets. Jean-Pierre Blazy considère que ces recommandations n'auront qu'un effet positif limité sur le territoire. Si l'on prend l'exemple de l'interdiction des avions les plus bruyants, cela ne signifie pas qu'il y aura moins de vols la nuit à Paris-Charles-de-Gaulle comme le laisse entendre un récent article du Parisien. Ces avions seront remplacés par d'autres moins bruyants.

Vue du sol, la situation s'est aggravée pour les riverains qui ont une perception de la nuisance plus aigüe, à savoir la répétition des émergences sonores (170 mouvements en moyenne entre 22h00 et 06h00 et plus de 1400 par jour) qu'ils subissent chaque jour et chaque nuit. A Gonesse, la station de mesure indépendante implantée au centre-ville par Bruitparif enregistre régulièrement des mouvements d'avions dépassant le seuil des 70 dB(A) entre 22h00 et 06h00. Telle est la réalité du terrain qu'il faut aujourd'hui mieux évaluer, à savoir le coût environnemental, social et sanitaire du transport aérien.

En ce sens, Jean-Pierre Blazy interpelle le président de l'Acnusa et l'ensemble de ses membres. Il les invite à venir à Gonesse au début du mois de juillet. L'occasion de présenter un bilan chiffré de la station de mesure et de recueillir l'impression des riverains.

Outre ce sujet, parmi les points positifs du rapport, Jean-Pierre Blazy retient au chapitre de la pollution atmosphérique la recommandation portant sur la contribution des zones aéroportuaires. Concernant l'aide à l'insonorisation, il soutient le déplafonnement de la TNSA, l'incitation au dépôt des dossiers dans les immeubles en copropriété ou encore l'aide aux communes via un fonds de compensation des nuisances aéroportuaires. Au chapitre des amendes administratives, il souhaite que le montant moyen passé de 8000 euros à 14 000 euros continue sa progression afin d'être véritablement dissuasif pour les compagnies contrevenantes.